

Département de l'OISE

Commune de CONCHY LES POTS

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS RELATIFS
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS
CONSECUTIFS AU RETRAIT ET AU GONFLEMENT DES
ARGILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
CONCHY LES POTS**

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016

1ère partie : Rapport d'enquête

**2ème partie : Conclusions motivées et avis du commissaire
enquêteur**

**Jean-Michel THERY
Commissaire Enquêteur
Janvier 2017**

SOMMAIRE

1ère partie : Rapport d'enquête

1. Généralités	3
1.1 Objet de l'enquête	3
1.2 Cadre juridique	3
1.3 Nature et caractéristiques du projet	3
1.4 Composition du dossier	4
1.5 Consultation des personnes publiques	5
2. Organisation et déroulement de l'enquête	5
2.1 Désignation du commissaire enquêteur	5
2.2 Modalités de l'enquête	6
2.3 Concertation préalable	7
2.4 Information effective du public	7
2.5 Déroulement des permanences - Incidents relevés au cours de l'enquête.....	8
2.5.1 Observations du public et commentaires du commissaire enquêteur	8
2.5.2 Courriers	10
2.6 Clôture de l'enquête	10
2.7 Notification du procès verbal de synthèse des observations	10
3. Analyse des observations.....	10

2ème partie : Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

1. Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur	11
2. Pièces jointes	12

1ère partie : Rapport d'enquête

1. Généralités

1.1 Objet de l'enquête

La présente enquête publique concerne le projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire de la commune de CONCHY LES POTS située au nord est du département de l'OISE.

Elle est organisée par Monsieur le Préfet de l'Oise conformément aux dispositions du code de l'environnement et notamment celles relevant des chapitres I-II-III spécifiques aux enquêtes de type « environnemental ».

1.2 Cadre juridique

Textes législatifs et réglementaires concernés :

Procédure enquête publique :

Code de l'environnement: notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-33

Désignation du commissaire enquêteur par une décision de Madame la Présidente du tribunal administratif d'Amiens en date du 13 septembre 2016 (pièce jointe n°1)

Arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 26 octobre 2016 ordonnant la présente enquête publique (pièce jointe n°2)

Pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements :

Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004

Projet de PPRN :

Code de l'environnement, notamment les articles relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles : L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2

Arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 10 février 2016 prescrivant l'établissement d'un PPRN sur l'ensemble du territoire de la commune de CONCHY LES

POTS

1.3 Nature et caractéristiques du projet

Les PPRN se donnent comme finalité d'assurer la sécurité des personnes et des biens en tenant compte des phénomènes naturels. Cette politique de prévention des risques vise donc à permettre un développement durable des territoires en assurant une sécurité maximum des personnes et un très bon niveau de sécurité des biens.

Même si les risques naturels apparaissent souvent inéluctables et incontrôlables, ils ne sont cependant pas une fatalité, et les anticiper, c'est prévenir le risque.

Les phénomènes de retrait et gonflement des sols argileux ont été identifiés en France, lors

des sécheresses de l'été 1976, de 1989-1990, puis en 2003.

En 2009, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a repéré et classé selon leur degré d'aléa, les secteurs des formations argilo-marneuses du département de l'Oise. Ceci s'est traduit par des cartes départementales issues du croisement de données géologiques, minéralogiques et géotechniques. Suite à la réalisation de la cartographie du retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du territoire de l'Oise réalisée par le BRGM, il est apparu que le département était assez fortement touché par ce type d'aléa car il existe une forte présence de « langues argileuses » qui provoquent des déstabilisations d'édifices (fractures dans le bâti, effondrement partiels.....)

La commune de CONCHY LES POTS fait partie des 11 communes de l'Oise dont une grande majorité du bâti existant est couvert par un risque fort en terme de retrait-gonflement des argiles.

La commune de CONCHY LES POTS est couverte par une carte communale qui ne comprend pas de règlement de construction. Par conséquent, aucun document d'urbanisme ne vient encadrer par un règlement les demandes de construction et les actes d'urbanisme sont délivrés au nom de l'État sur le territoire communal, c'est donc de la responsabilité du Préfet de l'Oise de mettre en œuvre les moyens de protéger les constructions existantes et celles à venir.

Le règlement du PPRN décrit les prescriptions destinées à s'appliquer aux 2 zones réglementées. Il s'agit pour l'essentiel de dispositions constructives qui concernent surtout la construction de maisons à usage d'habitation neuves. Certaines s'appliquent néanmoins aussi au bâti existant avec pour principal objectif de ne pas aggraver la vulnérabilité actuelle de ces maisons vis à vis du phénomène de retrait-gonflement en limitant les variations de teneur en eau dans le sol sous la construction et à proximité immédiate.

1.4 Composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces suivantes :

A- Le dossier d'enquête publique

1- Projet de note de présentation

Sommaire :

1. Introduction
2. Présentation de la zone étudiée
3. Description des phénomènes et de leurs conséquences
4. Sinistres observés
5. Méthodologie d'élaboration de la carte de l'aléa retrait-gonflement
6. Elaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur CONCHY LES POTS
7. Dispositions constructives préventives
8. Annexes

2- Projet de zonage réglementaire

Il s'agit d'un plan de l'ensemble du territoire communal reprenant les limites des parcelles cadastrales, le bâti et les limites communales. Il figure 2 zones B1 et B2

3- Projet de règlement

Sommaire :

Titre 1 – Dispositions générales

Titre 2 – Réglementation des projets nouveaux

Titre 3 – Mesures applicables aux biens et activités existants

Titre 4 – Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

4- Un dossier reprenant les avis des personnes associées et comprenant le bilan de la consultation ainsi qu'un projet de zonage réglementaire figurant les zones B1 et B2 de couleur différente

B- Le registre d'enquête publique

Chaque page de ce registre a été numérotée et paraphée par le commissaire enquêteur

1.5 Consultation des personnes publiques associées

Avant l'enquête publique et en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de PPRN de CONCHY LES POTS a été soumis pour avis aux personnes publiques associées.

N'ont pas répondu dans le délai de 2 mois à partir de leur saisine, leur avis est donc réputé favorable (article R562-7 dernier alinéa du code de l'environnement):

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise

Ont émis un avis favorable:

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise
- Monsieur le Directeur du Centre National de la Propriété Forestière Nord Pas de Calais Picardie

Ont émis un avis favorable avec des prescriptions :

- Le conseil municipal de la commune de CONCHY LES POTS a donné un avis favorable et demande que la carte de zonage soit présentée à une échelle plus importante avec des couleurs plus accentuées pour une meilleure visibilité
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays des Sources demande la correction du nom de la communauté de communes ainsi que du nombre de communes qu'elle regroupe

2. Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Jean-Michel THERY, commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Serge

DELIGNIERES, commissaire enquêteur suppléant ont été désignés par décision n° E 16000162 / 80 du 13 septembre 2016 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS (pièce jointe n°1), pour mener l'enquête publique sur le plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire de la commune de CONCHY LES POTS.

2.2 Modalités de l'enquête

Information du commissaire enquêteur :

Une réunion préparatoire d'information s'est tenue à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise le 11 octobre 2016 ; y participaient Madame Carène MARSEILLE, responsable du bureau prévention des risques, Madame Isabelle MODESTE, adjointe au responsable du bureau prévention des risques, le commissaire enquêteur et le commissaire enquêteur suppléant.

Réunion préparatoire: L'objet de cette réunion était :

- de s'assurer de la juste compréhension du projet par sa présentation par la DDT de l'Oise, initiateur du projet de PPRN
- de bien s'approprier du contexte de l'enquête publique
- de mettre à disposition des commissaires enquêteur le dossier soumis à enquête
- de préparer les modalités de l'arrêté d'enquête et de ses publications
- de procéder à l'arrêt des dates d'enquête et de permanences en mairie

Visite des lieux: La visite du village de CONCHY LES POTS et des sites concernés par cette enquête s'est déroulée le 08 novembre 2016 après-midi. La visite du village a été précédée d'une réunion préparatoire en mairie de CONCHY LES POTS à laquelle participait Monsieur Yves LEMAIRE, maire de la commune et le commissaire enquêteur. Monsieur le maire a fait part de l'avis favorable au projet de PPRI donné par son conseil municipal dans la délibération du 08 septembre 2016.

Arrêté préfectoral ordonnant l'enquête publique :

En application de l'article R123-9 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet de l'Oise a pris un arrêté en date du 26 octobre 2016 portant sur l'organisation de l'enquête. (pièce jointe n°2)

L'enquête, commencée le 23 novembre 2016, s'est achevée le 23 décembre 2016 soit 31 jours consécutifs.

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise, M. Jean-Michel THERY, commissaire enquêteur, a assuré une permanence dans les locaux de la mairie aux dates et heures suivantes :

- mercredi 23 novembre 2016 de 09h00 à 12h00
- samedi 09 décembre 2016 de 14h00 à 17h00
- vendredi 23 décembre 2016 de 09h00 à 12h00

pour y donner les informations sur le dossier, entendre et recevoir les observations et réclamations relatives au projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatifs aux mouvements de

terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire de la commune de CONCHY LES POTS.

Les dates, les horaires et le nombre de permanences ont été définis en accord avec la DDT de l'Oise et en relation avec la commune de CONCHY LES POTS.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ont été mis à la disposition du public à la mairie pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

2.3 Concertation préalable

Les modalités et les conditions de réalisation de la concertation ont répondu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 10 février 2016 prescrivant l'établissement du PPRN. Ces modalités sont les suivantes :

- les documents relatifs à l'élaboration du projet de PPRN ont été tenus à la disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration sur le site internet de la préfecture de l'Oise.
- Le 09 mars 2016, une réunion publique a été organisée à la mairie de CONCHY LES POTS pour expliquer le phénomène de l'aléa retrait-gonflement et la démarche d'élaboration du PPRN aux habitants.
- 275 questionnaires ont été distribués aux habitants de la commune. Sur les 126 retours (soit 45,82% de réponses) 16 font état de dégâts principalement l'observation de fissures. Une cartographie des réponses a été établie à partir de ces résultats ; elle figure dans le dossier soumis à l'enquête.

2.4 Information effective du public

La publicité de l'arrêté d'enquête pris par M. le Préfet de l'Oise le 26 octobre 2016, a été faite par insertion dans la presse habilitée à savoir :

- le Parisien le : 08 novembre 2016 (pièce jointe n°3)
- le Courrier Picard le : 10 novembre 2016 (pièce jointe n°4)

Rappel au cours de l'enquête par insertion dans :

- le Parisien le : 24 novembre 2016 (pièce jointe n°5)
- le Courrier Picard le : 25 novembre 2016 (pièce jointe n°6)

L'affichage public de l'avis d'enquête conforme à l'article R.123-11 du code de l'environnement, a été réalisé à l'extérieur de la mairie, sur le panneau d'affichage, du 08 novembre 2016 jusqu'au 23 décembre 2016, jour de clôture de l'enquête.

Un rappel de l'avis d'enquête publique a été affiché à l'intérieur de la mairie près de la porte d'entrée du secrétariat.

Il a été vérifié par le commissaire enquêteur au cours de ses déplacements les jours de permanence.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucune réunion publique ne s'est avérée utile et qu'aucun fait, demande ou observation n'a nécessité une prolongation de l'enquête publique.

2.5 Déroulement des permanences - Incidents relevés au cours de l'enquête

Les permanences du commissaire enquêteur ont été clairement annoncées et toute personne pouvait avoir accès au dossier et formuler des observations et des réclamations aux heures d'ouverture de la mairie.

2.5.1 Observations du public et commentaires du commissaire enquêteur

Première permanence le mercredi 23 novembre 2016 de 9h00 à 12h00

Aucune personne ne s'est présentée à cette première permanence. Un état néant a été signifié sur le registre d'enquête.

Deuxième permanence le samedi 10 décembre 2016 de 14h00 à 17h00

Aucune personne ne s'est présentée à cette deuxième permanence. Un état néant a été signifié sur le registre d'enquête.

En dehors de la permanence du commissaire enquêteur, Monsieur Yves LEMAIRE a écrit sur le registre d'enquête le commentaire suivant :

- Monsieur Yves LEMAIRE demeurant 12, rue de Flandres à CONCHY LES POTS (précédemment au 8, rue de Flandres) :
*« Si je ne conteste pas la présence d'argile, il n'en est pas de même de sa localisation en profondeur et donc de son influence sur le phénomène objet de l'enquête.
En effet étant dans ma période active agriculteur au 8, rue de Flandres, j'ai eu l'occasion de faire beaucoup de travaux, fosse à lisier, puisards etc.....des excavations à plus de trois mètres n'ont jamais rencontré d'argile ! mais du sable parfois gorgé d'eau en profondeur qui montre malgré tout présence d'argile en profondeur.
Le sous sol du 8 rue de Flandres, on ne trouve que du sable.
Pour ma part, je pense que la présence d'argile à plusieurs mètres de profondeur ne justifie pas la mise en place d'un plan de prévention avec des contraintes très lourdes pour les futures constructions ! »*

Troisième et dernière permanence le vendredi 23 décembre 2016 de 9h00 à 12h00

Aucune personne ne s'est présentée à cette troisième permanence. Un état néant a été signifié sur le registre d'enquête.

Commentaire et analyse du commissaire enquêteur :

Constatations générales

En matière d'information du public, les obligations légales ont bien été respectées en particulier l'affichage et la publication dans deux journaux. A noter néanmoins que la première publication dans le journal « Le Courrier Picard » a été réalisée avec 2 jours de retard. Cette publication a été faite le 10 novembre 2016 alors qu'elle aurait dû être réalisée au moins avant le 8 novembre 2016. Sachant que l'avis publié dans la rubrique des annonces légales des journaux locaux atteint en fait peu de personne en dehors des spécialistes habitués à rechercher ce type d'information, ce retard de 2 jours, dans la publication du 1er avis dans le journal « Le Courrier Picard », peut être considéré comme négligeable, aucune personne ne s'est d'ailleurs présentée aux trois permanences tenues par le commissaire enquêteur. Le public ne pouvait ignorer la tenue de cette enquête. Aucune autre anomalie n'a été constatée

Les permanences se sont déroulées aux lieux, dates et horaires indiqués.

La durée réglementaire de l'enquête permettait à tout un chacun de prendre pleinement connaissance du projet pendant les permanences du commissaire enquêteur et les ouvertures de la mairie.

On peut regretter le peu d'intérêt porté par la population pour ce dossier.

Les observations et réclamations du public

En ce qui concerne le commentaire de Monsieur Yves LEMAIRE, je remarque que la rue des Flandres traverse la partie agglomérée de la commune de CONCHY LES POTS du nord au sud. Le numéro 8 de la rue des Flandres se situe dans la partie sud dans la zone B1 du projet de zonage réglementaire du PPRN. Cette zone B1 est une zone très exposée aux risques. L'étude réalisée par le BRGM porte sur l'ensemble du territoire communal. La zone concernée par l'aléa fort retrait-gonflement des argiles couvre la majeure partie de la zone urbanisée de CONCHY LES POTS.

Je constate que Monsieur Yves LEMAIRE n'a pas joint d'étude de sols pour étayer son argumentation. Si des travaux de construction étaient prévus sur la propriété de Monsieur LEMAIRE, le commissaire enquêteur recommande de réaliser une étude de sols préalable. Dans ce cas les dispositions de l'article 3 du titre 1 du projet de règlement sont applicables : « Les dispositions du présent règlement ne s'appliquent pas si l'absence d'argile sur l'emprise de la totalité de la parcelle est démontrée par sondage selon une étude géotechnique au minimum de type G11 au sens de la norme NF P94-500. »

2.5.2 Courriers

Aucun courrier n'a été reçu par le commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

2.6 Clôture de l'enquête

L'enquête publique s'est clôturée le vendredi 23 décembre 2016 à 12h00. Le commissaire enquêteur a récupéré le dossier et le registre d'enquête avec les pièces jointes.

2.7 Notification du procès verbal de synthèse des observations

Le procès verbal de synthèse des observations daté au 26 décembre 2016 (pièce jointe n°7), recueillies lors de l'enquête a été transmis par voie électronique et par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Préfet de l'Oise, Direction Départementale des Territoires, service SAUE, bureau Prévention des risques, le 28 décembre 2016. . Il a été reçu en DDTM le 30 décembre 2016. (pièce jointe n°8)

Le mémoire en réponse établi par la DDT de l'Oise daté du 06 janvier 2017 a été reçu à mon domicile le 09 janvier 2017. (pièce jointe n°9)

3- Analyse des observations

Lors des permanences :

- aucune personne ne s'est présentée lors des 3 permanences
- une personne a écrit des remarques ou des observations sur le registre en dehors des heures de permanence

- Je n'ai reçu aucun courrier.

L'analyse des observations figure après chaque thème évoqué au paragraphe 2.5 ci-dessus, du présent rapport.

Clos le présent rapport à Le Bosquel, le 16 janvier 2017

Jean-Michel THERY
Commissaire enquêteur



2ème partie : Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

1. Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

➤ Constatations générales

J'ai constaté que :

- les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête ainsi que les dates des permanences ont été arrêtées d'un commun accord avec la DDT de l'Oise et en relation avec la commune de CONCHY LES POTS.

- les obligations légales ont bien été respectées. Le public ne pouvait donc ignorer la tenue de cette enquête.

- le dossier soumis à l'enquête publique est complet, explicite et accessible à tous

- la durée de l'enquête a permis à chacun de prendre pleinement connaissance du projet au cours des permanences du commissaire enquêteur et des ouvertures de la mairie.

- toutes les personnes qui le souhaitent ont été entendues, elles ont pu formuler leurs observations sur le registre et déposer des courriers quand elles le souhaitent.

- j'ai rencontré une bonne coopération des services de la DDT de l'Oise et de la commune CONCHY LES POTS pour le bon déroulement de l'enquête et notamment la mise à disposition d'un local indépendant pour les permanences.

➤ Avis des personnes publiques associées

Les remarques formulées dans l'avis émis par la Communauté de communes du Pays des Sources devront être entendues par le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise.

➤ Observations et réclamations du public

Les observations et remarques portées sur le registre d'enquête ne me paraissent pas de nature à porter atteinte à cette enquête publique et à l'approbation de ce PPRN.

Je considère que l'impact global du PPRN est positif et que le projet répond bien à la nécessité d'informer la population et de réduire les conséquences sur le bâti existant et à construire de la commune de CONCHY LES POTS.

En conséquence,

Compte tenu de ces éléments, après étude approfondie du dossier d'enquête, visites sur le terrain, réception du public, entretiens avec le maire de CONCHY LES POTS, analyse des

observations présentées, j'estime que les aspects positifs du projet l'emportent sur ses inconvénients et je formule un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire de la commune de CONCHY LES POTS.

2. Pièces jointes

1. Copie de la décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens du 13 septembre 2016
2. Copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique en date du 26 octobre 2016
3. L'insertion dans « Le Parisien » du 08 novembre 2016
4. L'insertion dans « Le Courrier Picard » du 10 novembre 2016
5. L'insertion de rappel dans « Le Parisien » du 24 novembre 2016
6. L'insertion de rappel dans « Le Courrier Picard » du 25 novembre 2016
7. Le procès verbal de synthèse des observations du public du 26 décembre 2016
8. Le RAR concernant la transmission du PV de synthèse
9. Le mémoire en réponse établi par le préfet de l'Oise – DDT en date du 06 janvier 2017
10. Le registre d'enquête publique

Fait à Le Bosquel, le 16 janvier 2017
Jean-Michel THERY
Commissaire enquêteur



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

13/09/2016

N° E16000162 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 1^{er} septembre 2016, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutif au retrait gonflement des argiles sur la commune de Conchy-les-Pots ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Michel THERY, responsable du pôle application du droit des sols de l'unité territoriale du grand amiénois de la DDTM de la Somme, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Serge DELIGNIERES, maître de conférences de droit public, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : L'Etat (Direction départementale des territoires de l'Oise) versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires), à Monsieur Jean-Michel THERY et à Monsieur Serge DELIGNIERES, au maire de Conchy-les-Pots et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 13/09/2016

La présidente,
Elise COROUGE



PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des Territoires de l'Oise

Service de l'Aménagement,
de l'Urbanisme et de l'Energie

Arrêté préfectoral ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots

**Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 562-1 à L 562-9 et R562-1 à R562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-21 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2016 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots.

Vu la décision du 13 septembre 2016 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens portant désignation d'un commissaire-enquêteur et de son suppléant.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Conchy les Pots en date du 08 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la communauté de communes du Pays des Sources en date du 12 août 2016 ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 21 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Centre National de la Propriété Forestière en date du 25 juillet 2016 ;

Considérant la nécessité de mettre le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots à l'enquête publique ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique, relative au projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots, du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Conchy les Pots.

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative au projet susvisé.

ARTICLE 2 : Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif d'Amiens, M. Jean-Michel THERY est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Serge DELIGNIERES en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour mener l'enquête susvisée.

Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de Conchy les Pots, selon les dates et heures indiquées ci-dessous :

- Mercredi 23 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 (début enquête publique)
- Samedi 10 décembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 23 décembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 (clôture de l'enquête publique)

ARTICLE 3 : Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1er sera tenu à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus en mairie de Conchy les Pots.

Pendant la durée de cette enquête, seront mis à la disposition du public, un dossier du projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots, (composé d'une note de présentation, d'un règlement et d'un zonage réglementaire) ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel le public pourra formuler ses observations susvisées aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Le public pourra également adresser toute correspondance en mairie de Conchy les Pots à l'attention de M. Jean-Michel THERY, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Les avis recueillis lors de la présente enquête devront être consignés ou annexés au registre d'enquête dans les conditions décrites à l'article R 123-13 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 : L'avis au public sera affiché dans la commune de Conchy les Pots, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 8 novembre 2016 au 23 décembre 2016. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de la commune précitée.

Le même avis sera publié par les soins du préfet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département concerné.

ARTICLE 5 : Le commissaire-enquêteur peut, s'il estime que l'importance ou la nature de l'opération ou les conditions de déroulement de l'enquête publique le rendent nécessaire, organiser une réunion publique.

A l'issue de cette réunion publique, un rapport sera alors établi par le commissaire-enquêteur et sera annexé au rapport de fin d'enquête.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions en vigueur, le commissaire-enquêteur peut, par décision motivée, décider la prolongation de l'enquête. Cette mesure doit être notifiée au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête au préfet qui la fait porter à la connaissance du public.

ARTICLE 7 : Au cours de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter.

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9 : Conformément à l'article R 123-18 du code l'environnement, le commissaire-enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête publique et examine les observations recueillies. Il consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

Le commissaire enquêteur transmet au Préfet le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif.

ARTICLE 10 : Dès leur réception une copie du rapport et des conclusions est transmise à la commune de Conchy les Pots pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la direction départementale des Territoires – service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie – bureau Prévention des Risques – 40 rue Jean Racine – BP 20317 - 60021 BEAUVAIS Cedex, et à la mairie de Conchy les Pots.

ARTICLE 11 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le maire de Conchy les Pots, le commissaire-enquêteur et son suppléant, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUVAIS, le **26 OCT. 2016**

Pour le préfet

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *absent*

Le sous-préfet de Clermont


Paul COULON

Liste des destinataires concernés par l'arrêté d'enquête publique relative
au plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au
retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots

Monsieur le président du tribunal administratif d'Amiens

Monsieur le sous-préfet de Compiègne

Monsieur le maire de Conchy les Pots

Monsieur le directeur départemental des Territoires – SAUE

Monsieur le président de la Communauté de communes du Pays des Sources

Monsieur Jean-Michel THERY, commissaire-enquêteur titulaire

Monsieur Serge DELIGNIERES, commissaire-enquêteur suppléant

Vu pour être annexé à l'arrêté du **26 OCT. 2016**

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 60

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 81 (5,24 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2015.

Enquête publique

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
Bureau Prévention des Risques
PLAN DE PREVENTION NATURELS RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFÉRENTIELS CONSECUTIFS AU RETRAIT GÉNÉRAL DES ARGILES

COMMUNE DE CONCHY LES POTS

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le Préfet de l'Oise a autorisé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait général des argiles à Conchy les Pots.

L'enquête se déroulera du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus

Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de Conchy les Pots, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

La public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Conchy les Pots. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Jean-Michel THIÉRY, commissaire enquêteur à la mairie de Conchy les Pots.

Cette-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de Conchy les Pots :

- mercredi 23 novembre 2016 de 9h00 à 12 h00
- samedi 10 décembre 2016 de 14h00 à 17h00
- vendredi 23 décembre 2016 de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en mairie de Conchy les Pots et à la direction départementale des Territoires de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie - bureau Prévention des Risques.

Divers société

AVR INFORMATIQUE
SARL au capital de 200 000 euros
4, Bis rue Gai Pate
80000 BEAUVAIS
451 403 677 RCS BEAUVAIS

AVIS
L'AGE du 10 10 16 a été au 11 11 16, a décidé la transformation de la société en SAS. Les fonctions de M. Patrice ROLLAND, gérant, ont pris fin le même jour. La direction de la société est assurée par M. Patrice RULLAND demeurant 5, rue de l'Eglise 93010 VILLENNES nouvelle Président pour une durée limitée à compter du 11 11 16. Adhésion aux assemblées et droit de vote. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'impression ou copie de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmissibilité des titres. Les actions sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants, ayants droit, même si le conjoint, ascendant ou descendant du cédant titulaire n'est pas associé, toute cession est soumise à agrément préalable des associés.

Foot Avis

ANNONCES LEGALES : 01 40 10 51 51

VAUBAN Société d'Avocats
Hodgkin III
Parc Tertiaire de Lacroix
CS 50229
50202 COMPIEGNE CEDEX
03 44 30 40 50

ASTRIAM SECURITE
Société à Responsabilité Limitée
Capital 100.000 Euros
Siège social : ADEN 2
Rue Clément Ader
ZAC de Merclères
60200 COMPIEGNE
477 753 057 R.C.S. COMPIEGNE

Aux termes du procès-verbal des Décisions du 18 Octobre 2016, il a été pris acte du décès duérant, Monsieur Daniel CRONIER intervenu en l'ité du 13 Août 2016, et déclaré nulles en son remplacement en qualité de Léonard HIRHAM KHARWA demeurant à CLERMONT (63) 2 Rue Georges Sand et ce à compter du 18 Octobre 2016.

Pour avis - Le Secrétaire

BM2A
SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 104 rue des Margyris de la Résistance, 80110 MERY
RCS BEAUVAIS 817 923 614

Aux termes d'une AGE datée du 1er novembre 2016, il a été décidé de procéder au changement de gérance, suite à la démission de M BENECH Hedi et de Hila BENECH Assya et à la nomination de M JURIDI Sergej demeurant 4 rue Jean Moulin, 60000 Beauvais, à compter du 01/11/16

Il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société, en lieu et place de BM2A, désormais ce sera

SEVTAI
Modification faite au RCS de BEAUVAIS.

STUDIOS INGENIERIE
SARL au capital de 3000 euros
Siège social : 10 rue de la Navarre -
Aillaud
69350 La Mulotière
RCS N° 612 988 517 de LYON

L'AGE du 21 octobre 2016 a décidé de transférer le siège social au Centre d'Affaires EBIS, 5 avenue Georges Batallie, 80330 Le Pressis Belleville à compter du 21 octobre 2016.

Gérant : Mr Frédéric GUCKNER demeurant 7 Rue Soudet 80440 Normail Le Houllon
En conséquence, elle va être immatriculée au RCS de COMPIEGNE.

HANSER ET CONCEPTS
Futelle SAS SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Tribunaux de commerce

Affaire EUROPETRINE D'AUTOMOBILES
Adresse: Rue de la Marsellaise 60740 Saint-Maximin
Activité: commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. N de Registre du Commerce: 417 749 991. Jugement du tribunal de commerce de Beauvais en date du 18 octobre 2016

Retenez vous au Samedi dans LE PARISIEN la publication des annonces légales et Judiciaire

LA VISITE DES LIEUX EST FIXÉE AU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2016 A 14 HEURES

Fait et rédigé le 4 novembre 2016. Signé Maître Emile REBOURGET

Ventes aux enchères

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016 A 11 HEURES

A l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de SENLIS (Oise), Cité Judiciaire, boulevard Pasteur.

A LA REQUÊTE DE: LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE PICARDIE, Société Anonyme à Directeur et Conseil d'Administration de Surveillance, dont le capital social est de 268 492 540 € et dont le siège social est situé 8 rue Vade à AMIENS 80084 cedex 9, immatriculée au RCS d'AMIENS sous le numéro 389 000 682, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité au dit siège.

Avant pour Avocat constitué Maître Emile REBOURGET, Avocat associé au sein de la SCP FABIGNON, LARON-GALEOTTE, EYEN, REMOISSONNET, KRAMER, ALLARD, REBOURGET, Avocats inscrits au Barreau de SENLIS, dont le siège est s/s 1 rue Jules Jullien BP 50427 - 80319 CREIL Cedex

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens, dont la désignation suit

COMMUNE DE MONTAIRE (Oise)

UNE MAISON

a usage d'habitation et de commerce sis commune de MONTAIRE (60180), 121, rue Louis Blanc, cadastré section AF n°900, pour une contenance de 2a 45ca, comprenant:

- 1. Partie commerciale : La partie commerciale est composée d'un bar avec restauration rapide se présentant comme suit : - Une salle avec le bar proprement dit à laquelle on accède depuis l'extérieur par deux portes vitrées situées à chaque extrémité. Entre les portes présence de vitres dominantes sur la rue ; - Sur la droite du bar et à l'arrière de celui-ci, présence d'une seconde salle propre à la consommation et à la restauration, sol carrelé, peinture murale, le tout éclairé par deux fenêtres donnant sur la cour arrière ; - Derrière le bar sur la gauche présence d'une pièce à usage de cuisine dans laquelle se trouve une porte donnant sur la cour arrière des fermettes. Trappe d'accès à une cave près de cette porte. - Le sol est carrelé et les murs recouverts avec de la tuile ; - Une pièce à usage de toilettes sol carrelé, lavabo mural comprenant deux urinoirs, un WC fermé et un lavabo.

- 2. Partie habitation : Un appartement au second étage comprenant une cuisine, un séjour, un salon, deux chambres, une salle de bains, un WC, un couloir de dégagement. Un appartement au premier étage en sous sol indépendant à l'appartement du second étage selon le procès-verbal de description dressé par Maître RICHARD en date du 18 juin 2015. Un appartement au rez-de-chaussée comprenant une pièce, une salle de bains, un WC. Tel ou surplus que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses annexes, dépendances et immeubles par destination, servitudes, et moyennements, sans exception ni réserve.

(LES LIEUX SONT OCCUPÉS) MISE À PRIX : 100.000,00 Euros Frais, droits et charges en sus

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de SENLIS

Lieux où peuvent être consultées les conditions de vente :

- Au siège de la SCP FABIGNON, LARON- GALEOTTE, EYEN, REMOISSONNET, KRAMER, ALLARD, REBOURGET, Avocats associés au Barreau de SENLIS, Tel 03 44 55 50 72 - Au Bureaux du Tribunal de Grand Instance de SENLIS ou au cahier des charges est déposé

Tribunal de Commerce de Compiègne

Affaire SOCIÉTÉ DE MARKETING, CREATIVITÉ, DÉVELOPPEMENT / S.M.C.D. Adresse: 120 Rue de Ormont Zone Arsonale le Gornot 60180 Coudan. Activité: activités de conditionnement. N de Registre du Commerce: 333 366 318. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 octobre 2016, désignant, liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire LOBATO-GULBERT. Adresse: 3 Rue de Cils 60190 Arsy. Activité: décoration, agencement de tous bâtiments et immeubles, construction adults, ventes de produits, cadeaux, souvenirs, jouets, articles décoratifs, en gros et demi-gros et détail. N de Registre du Commerce: 381 718 824. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire JF ANM. Adresse: 5 Avenue Georges Bataille 60330 Le Pressis-Belleville. Activité: activités des agences de publicité N de Registre du Commerce: 424 346 773. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 août 2016, désignant, liquidateur SCP Leblanc-Lehericy, représentée par Me Philippe Lehericy 577 Rue de la Croix Verte 80600 Agnetz. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire BATI OISE STAR (S.C.O.). Adresse: 2018 Rue de Nogent 60180 Montataire. Activité: travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments. N de Registre du Commerce: 443 927 498. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire FÉDERIE Agostinho. Adresse: 5 Square de Lutra Appartements 2 60400 Noyon. Activité: Agencement De Lieux De Vente. N de Registre du Commerce: 421 708 201. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 mai 2016, désignant, liquidateur SCP Leblanc-Lehericy, représentée par Me Genevieve Leblanc 10 Place du Général de GAULLE 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire PROSECUT SARL PROFESSIONNELLE DE LA SÉCURITÉ. Adresse: 2 Rue Abouard Dumas 60200 Compiègne. Activité: activités de sécurité privée. N de Registre du Commerce: 496 870 161. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 avril 2015, désignant liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Denis Hazane 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire RENOVDESIGN. Adresse: 130 Avenue de Chantierine 60400 Noyon. Activité: travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiments. N de Registre du Commerce: 497 808 626. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Affaire CONTROLE DE L'HABITAT FRANÇAIS. Adresse: 100 Rue Louis Blaise 60160 Montataire. Activité: Impregnation du bois. N de Registre du Commerce: 794 078 455. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 26 avril 2015 désignant mandataire judiciaire SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire ALTO HUIT. Adresse: 6 Square du Général Pershing 80200 Compiègne. Activité: commerce d'articles, véhicules automobiles. N de Registre du Commerce: 521 312 860. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 26 avril 2015 désignant mandataire judiciaire SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire HM OPTIQUE. Adresse: 17 Place du Faubourg GILLOU Orlé. Activité: commerces de détail optique. N de Registre du Commerce: 781 703 127. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 28 avril 2015 désignant mandataire judiciaire SCP Angel-Hazane représentée par Me Denis Hazane 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire A.G.H. MOBILITY. Adresse: 5 Avenue Georges Bataille 60330 Le Pressis Belleville. Activité: transports de voyageurs par taxis. N de Registre du Commerce: 816 185 772. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2016 désignant mandataire judiciaire SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire GILLET Willy Daniel. Adresse: 9 Rue Jacques Brel 60320 Saint-Stavay. Activité: Non Communiqué. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 avril 2015 désignant mandataire judiciaire SCP Leblanc-Lehericy, représentée par Me Genevieve Leblanc 10 Place du Général de GAULLE 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire PLUS INT. Adresse: 873 Rue de Bois des Océans 60100 Compiègne. Activité: activités des agences de travail temporaire. N de Registre du Commerce: 527 597 124. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Affaire LOEMBA Augusta. Adresse: 2 Square du Président Kennedy Lou 2 Orléans 60200 Compiègne. Activité: Nettoyage courant des véhicules. N de Registre du Commerce: 414 146 613. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 avril 2015, désignant liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Philippe Angel 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire LE JUBE. Adresse: 5 Rue des Boucharier, 60400 Noyon. Activité: restauration d'automobiles. N de Registre du Commerce: 508 150 058. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 avril 2015, désignant liquidateur SCP Leblanc-Lehericy, représentée par Me Philippe Lehericy 10 Place du Général de GAULLE 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire PERYNE AVENTIS. Adresse: 4-4 B Rue de la Machine 60500 Chantilly. Activité: soins de beauté. N de Registre du Commerce: 507 332 804. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 octobre 2016, désignant liquidateur SCP Leblanc-Lehericy, représentée par Me Philippe Lehericy 577 Rue de la Croix Verte 80600 Agnetz. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire ESDMC. Adresse: 4 Imposée du Jeu d'Arc 80680 Rouvres-en-Puisieux. Activité: ingénierie doubles techniques. N de Registre du Commerce: 759 829 185. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2016, désignant liquidateur SCP Angel-Hazane représentée par Me Denis Hazane 24 Rue Notre-Dame de Bon Secours 60200 Compiègne. Les créanciers sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.crediteurs-services.com

Affaire MTC DISTRIBUTION. Adresse: 10 Rue Philippe Auguste Appartements N 15 Résidence Le Jardin des Romains 60200 Compiègne. Activité: commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. N de Registre du Commerce: 603 346 527. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

L'Etat des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout créancier peut contester ledit état devant le juge commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

Affaire ARENA STADIUM. Adresse: 349 Rue Henri Becquerel Bâtiment 5 60200 Compiègne. Activité: activités de clubs de sports. N de Registre du Commerce: 811 231 198. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement mettant fin à la procédure de sauvegarde et prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 octobre 2016, désignant liquidateur SCP Leblanc-Lehericy, représentée par Me Philippe Lehericy 577 Rue de la Croix Verte 80600 Agnetz. Activité: le maintien de l'entretien. 3/11/2016.

Affaire HOUB BAT. Adresse: 14 Rue du Fonds Prévaux Technipops 4 ZAC de Merclères 10 60200 Compiègne. Activité: construction de maisons individuelles. N de Registre du Commerce: 330 586 690. Jugement du tribunal de commerce de Compiègne en date du 26 octobre 2016.

Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. (M) VILDIR, né le 12 Nov 1954 à SOIBOU (VILVIEUX), de nationalité Turque, Demeurant 42 A Boulevard de la Muette à GARGES LES-BONNESSES (93160) - en sa qualité de gérant de la SARL HUBOU BAT/14 du Fonds Prévaux - Technipops 4, COMPIEGNE (60200) pour une durée de 7 ans.

AVIS DE DÉCÈS

NIEUL-SUR-MER (17) MILLY-SUR-THERAIN (60) Madame Réjane HUYARD, son épouse Ses enfants et petits-enfants, Ainsi que toute la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Pierre HUYARD survenu à l'âge de 79 ans. Un dernier hommage lui sera rendu le lundi 14 novembre 2016, à 9 h 30, au crématorium de La Rochelle (17). Monsieur HUYARD repose au funérarium de La Rochelle, salon Louis. Ni fleurs, ni couronnes, s'il vous plaît Pompes Funèbres GUILLOU - POINT FUNEPLUS 17137 NIEUL-SUR-MER 05.46.37.41.66

COUDUN Ses frères et sœurs, Ses beaux-frères et belles-sœurs, Ses neveux et nièces, Toute la famille et ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de Madame Emilienne BILBAULT née PAILLETTE survenu le mercredi 9 novembre 2016, dans sa 93e année. La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 16 novembre 2016, à 14 h 30, en l'église de Coudun, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille. Madame Emilienne BILBAULT repose à la chambre funéraire de Thourotte, 84 rue de la République. P.F Gizard Le choix funéraire - 60150 Thourotte 03.44.76.00.06

CHÂTEAU-THIERRY (02) Ses enfants, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, Toute sa famille et ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de Madame Yvette MERCIER née QUQU survenu le lundi 7 novembre 2016, à l'âge de 86 ans. La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 15 novembre 2016, à 10 h 30, en l'église Saint-Crépin de Château-Thierry (02), où l'on se réunira. L'inhumation de l'urne aura lieu le mercredi 16 novembre 2016, à 11 h 30, dans le caveau de famille au cimetière de Royaucourt (60). Madame Yvette MERCIER repose à la chambre funéraire de Château-Thierry, avenue Jousaune-Larour. P.F Gizard Le choix funéraire - 60150 Thourotte 03.44.76.00.06

REMERCIEMENTS

PASSEL Toute la famille CLEMENT, très touchée par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées, lors des obsèques de Monsieur Hubert CLEMENT remercie l'ensemble des personnes qui se sont associées à sa peine, par leur présence, envois de fleurs, plaques et messages de condoléances. P.F Orhan - 60400 Morlancourt 03.44.44.35.68

CUTS Madame Edith OCREMAN, son épouse Alexandre et Nicolas, Caroline et Abdel, ses filles et ses gendres Sasha et Eva, ses petites-filles Madame Léa FRANTA, sa maman Et toute la famille, très touchés de la sympathie qui leur a été témoignée, lors du décès de Monsieur Michel OCREMAN remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine et les prient de trouver, ici, l'expression de leur profonde reconnaissance. P.F.G - 60400 Noyon 03.44.44.00.47

Maignelay-Montigny Toute la famille de Madame Georgette DUFRENOY remercie l'ensemble des personnes qui lui ont témoigné leurs marques de sympathie, lors des obsèques de leur défunte. Pompes Funèbres et Marbrerie Conlon 60130 Saint-Just-en-Chaussée 03.44.78.52.08

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarif préfectoral : 4,48 EUR HT la ligne - (tarif de 18.12.2015 art.2)

Enquêtes publiques COMMUNE DE MAUCOURT Enquête publique complémentaire relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'aménagement

Le public est informé que, par arrêté municipal, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique complémentaire portant sur l'élaboration du PLU et la modification du zonage d'aménagement. Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs, du 5/11/2016 au 14/12/2016 inclus. Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Fabrice FOUCHER, maire de Maucourt. Chaque personne pourra consulter le dossier de PLU et de zonage d'aménagement et consulter éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont intégrées au dossier de PLU et peuvent être consultées dans les mêmes conditions.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en matinée les : 06/11 de 9 heures à 11 h 30 08/11 de 17 heures à 19 h 20 09/11 de 17 heures à 19 h 30 20/11 de 9 heures à 11 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie les mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Direction Départementale des Territoires de l'Osé Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie Bureau Prévention des Risques

Plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait/gonflement des argiles Commune de CONCHY-LES-POTS

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le Préfet de l'Osé, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait/gonflement des argiles à CONCHY-LES-POTS. L'enquête se déroulera du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus. Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables au mairie de CONCHY-LES-POTS, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au mairie de CONCHY-LES-POTS. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Jean-Michel THIERY, Commissaire-Enquêteur à la mairie de CONCHY-LES-POTS. Celle-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, au mairie de CONCHY-LES-POTS : 06 novembre 2016, de 9 heures à 12 heures, 08 novembre 2016, de 14 heures à 17 heures, 09 novembre 2016, de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, au mairie de CONCHY-LES-POTS et à la direction départementale des Territoires, Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, bureau prévention des Risques.

Département de l'Osé Arrondissement de COMPIEGNE Canton de NOYON COMMUNE DE FRENCHES Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune FRENCHES, du mardi 9 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Monsieur Jean-Charles HELY, a été désigné Commissaire-Enquêteur Urbain par le président du Tribunal administratif d'AMIENS et Madame Martine DE POTTER, a été désignée Commissaire-Enquêteur suppléant. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles aux numéros, côté et parafé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public au mairie de FRENCHES aux jours et heures d'ouverture habituels. Le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire-Enquêteur auprès de la mairie de FRENCHES. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de FRENCHES.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : 09 Le mardi 09/11/2016 de 15 h 30 à 18 h 30 10 Le samedi 10/11/2016 de 9 heures à 12 heures 11 Le vendredi 11/11/2016 de 15 h 30 à 18 h 30. A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur sera déposée à la mairie de FRENCHES et à la Préfecture pour y être tenues, sous défilé, à la disposition du public pendant un 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU ou de valider ce projet. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de FRENCHES. Le Maire, Christophe DORVY.

Direction Départementale des Territoires de l'Osé SEZF Bureau politique et Police de l'eau

COMMUNE DE LONGUEIL-ANNEE Par arrêté préfectoral de 16 octobre 2016, le Préfet de l'Osé a ordonné une enquête publique préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-9 du code de l'environnement relative au projet de Commune de Deux Vallées comprenant la création d'une ZAC « Parc d'Activités de Deux Vallées » sur la commune de LONGUEIL-ANNEE.

L'enquête se déroulera au mairie de la commune de LONGUEIL-ANNEE, aux heures normales d'ouverture, du lundi 7 novembre 2016 au jeudi 8 décembre 2016 inclus. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur Urbain désigné : Mairie de LONGUEIL-ANNEE - Commissaire-Enquêteur - Monsieur Michel LEROY - La création d'une ZAC « Parc d'activités des Deux Vallées », place de la mairie 00180 LONGUEIL-ANNEE.

Monsieur Michel LEROY tiendra une permanence au : Mairie de LONGUEIL-ANNEE : 06 Le lundi 7 novembre 2016, de 9 h 30 à 11 h 30, 08 Le samedi 10 novembre 2016, de 9 h 30 à 12 heures 09 Le jeudi 8 décembre 2016, de 10 h 30 à 19 heures. M. Jacques NICOLAS est désigné Commissaire-Enquêteur suppléant.

Le Responsable de la cellule Police de l'Eau, Thoman LAMORQUE.

Direction Départementale des Territoires de l'Osé Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie Bureau Prévention des Risques

Plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait/gonflement des argiles COMMUNE DE SERMAIZE

Par arrêté préfectoral de 26 octobre 2016, le Préfet de l'Osé, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait/gonflement des argiles à SERMAIZE. L'enquête se déroulera du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus. Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables au mairie de SERMAIZE, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au mairie de SERMAIZE. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Serge DELIGNIERES, Commissaire-Enquêteur à la mairie de SERMAIZE. Celle-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, au mairie de SERMAIZE : 06 Mercredi 23 novembre 2016, de 14 heures à 17 heures, 08 Samedi 19 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures, 09 Vendredi 23 décembre 2016, de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, au mairie de SERMAIZE et à la direction départementale des Territoires, Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie, bureau prévention des Risques.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 60

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (445 €) - 76 (550 €) - 77 (524 €) - 78 (524 €) - 81 (524 €) - 82 (550 €) - 83 (550 €) - 84 (550 €) - 85 (524 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2015

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez nos annonces sur : <http://www.marches.leparisien.fr>

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

COMMUNE DE PONT SAUNTE MAXENCE

M. Arnaud DUMONTIER - Maire
7 place Mendès France
60700 PONT SAUNTE MAXENCE
Tel. 03 44 72 20 43

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'objet : Fourniture et mise en place d'un système de vidéo protection. Référence acheteur : AD10 15-171. Nature du marché : Travaux - Exécution Dialogue compétitif. Classification CPV : Principal : 45223000 - Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - OUI. Le marché s'inscrit dans un projet-programme financé par des fonds communautaires non instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Amiens 14 rue Lemaître 80011 Amiens - Cedex 01. Tél : 03 22 33 61 70 - Fax : 03 22 33 61 71. greffe.ta-amiens@juradm.fr

Attribution du marché. Nombre d'offres reçues : 6. Date d'attribution : 28/05/16. Marché N° : 15-171. Bernard DACHÈRE - 38 rue Henri Paquet, 60100 CREIL. Montant HT : 205 856,91 Euros. Renseignements complémentaires : Créateur d'attribution du marché offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Envoyé le 22/11/16 à la publication. Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.adm.fr/avis-de-marches>

Marchés + de 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU PLATEAU DU THELLE

M. Alain DUGLEROU - Président
5 rue de la Paix
60530 LE MESSNIL EN THELLE
Tel. 03 44 26 72 70
mail : mairie.messnil@orange.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public. Objet : Réhabilitation de réseaux d'assainissement dans diverses communes du SIA. Référence acheteur : AD10 15-231. Type de marché : Travaux. Procédure : Procédure adaptée. Code NUTS : FR222. Description : La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Dans l'affirmatif, l'ensemble des candidats sera admis à la négociation dans les conditions précisées dans le règlement de consultation. Les travaux seront réalisés selon les principes de la Charte Qualité Assainissement Artois - Ardennes - Oise. Classification CPV : Principal : 45232410 - Travaux d'assainissement. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - OUI. Forme du marché : Prestation divisée en lots : non. Les variantes sont refusées. Quantité/étendue : Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE ONS EN BRAY

Mme Françoise VERMEULEN - Maire
22 place de l'Église
60650 ONS EN BRAY
Tel. 03 44 81 81 07
mail : mairie.onsenbray@yahoo.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public. Objet : Transformation d'une classe en Haute Référence acheteur : AD10 16-216. Type de marché : Travaux. Procédure : Procédure adaptée. Code NUTS : FR222.

Description : La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Dans l'affirmatif, 3 candidats maximum seront admis à la négociation dans les conditions précisées dans le règlement de consultation. Classification CPV : Principale : 45210000 - Travaux de construction de bâtiments. Le présent avis d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - OUI. Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les variantes sont refusées. Quantité/étendue : Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE). L'opération est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé. Lot N° 1 - gros œuvre - CPV 45223220. Lot N° 2 - charpente bois - CPV 45281100. Lot N° 3 - couverture - CPV 45291210. Lot N° 4 - menuiserie extérieure métallique - CPV 45421000. Lot N° 5 - isolation, doublage, faux plafond & cloison amovible - CPV 45421341. Lot N° 6 - menuiserie intérieure - CPV 45421000. Lot N° 7 - revêtement céramique - CPV 45420000. Lot N° 8 - peinture - CPV 45442110. Lot N° 9 - électricité - CPV 45312000. Lot N° 10 - chauffage, ventilation plomberie - CPV 45315000. Conditions relatives aux offres :

Garanties : Retenue de garantie de 5 pour cent du montant (TTC) du marché ou garantie à première demande pour couvrir les réserves à la réception des travaux selon les modalités du marché. Garantie de parfait achèvement de 1 an après réception. Garantie de paiement de 1 an après réception. Possibilité de maintien ou de cession de créances. Modalités de financement : subvention et ou fonds propres (autofinancement et emprunt). Avance fixe à 5 pour cent du montant (TTC) initial du marché. Forme juridique : Le marché sera confié à une entreprise régie ou à un groupement d'entreprises solitaires. Impossibilité de présenter, pour un même lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats. Les candidats répondant à plusieurs lots présenteront une offre par lot. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public. Conditions particulières d'exécution : NON. Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les éléments nécessaires à la sélection des candidats sont précisés dans l'article 4.1 du règlement de consultation. Les éléments nécessaires à l'attribution du marché sont précisés dans l'article 6.3 du règlement de consultation. Marché réservé : NON. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 80% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique 40% Prix. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels. Documents payants : NON. Remise des offres : 08/01/17 à 12h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : françaises. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres. Renseignements complémentaires : Les candidats devront télécharger l'ensemble du dossier de consultation des entreprises sous forme électronique via le site <http://www.adm.fr/avis-de-marches> (lien DCE).

plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres. Renseignements complémentaires : Les candidats devront télécharger l'ensemble du dossier de consultation des entreprises sous forme électronique via le site <http://www.adm.fr/avis-de-marches> (lien DCE). Lors du téléchargement, il est conseillé de renseigner le nom du soumissionnaire et une adresse électronique permettant une correspondance électronique. Afin de bénéficier de toutes les informations diffusées lors de la présente consultation. En cas de retrait anonyme, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par le plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation.

Il s'agit d'un marché périodique - NON. Le marché s'inscrit dans un projet-programme financé par des fonds communautaires - NON. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS, 14 rue Lemaître, 80011 Amiens - Cedex 01. Tél : 03 22 33 61 70 - Fax : 03 22 33 61 71. mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr. Organisme chargé des procédures de médiation : COIRA S4, Préfecture, 1 rue du Préfet Claude Épinay, CS 60031, 54038 Nancy, Tél : 03 83 34 26 26. Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours : - effet précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L. 551-1 du code de justice administrative). - recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R. 421-1 à R. 421-3 du code de justice administrative). - recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Envoyé à la publication le : 22/11/16. Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le cahier de dépôt sur <http://www.adm.fr/avis-de-marches>

Conditions relatives aux offres :

Garanties : Retenue de garantie de 5 pour cent du montant (TTC) du marché ou garantie à première demande pour couvrir les réserves à la réception des travaux selon les modalités du marché. Garantie de parfait achèvement de 1 an après réception. Garantie de paiement de 1 an après réception. Possibilité de maintien ou de cession de créances. Modalités de financement : subvention et ou fonds propres (autofinancement et emprunt). Avance fixe à 5 pour cent du montant (TTC) initial du marché. Forme juridique : Le marché sera confié à une entreprise régie ou à un groupement d'entreprises solitaires. Impossibilité de présenter, pour un même lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats. Les candidats répondant à plusieurs lots présenteront une offre par lot. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public. Conditions particulières d'exécution : NON. Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les éléments nécessaires à la sélection des candidatures sont précisés dans l'article 4.1 du règlement de consultation. Les éléments nécessaires à l'attribution du marché sont précisés dans l'article 6.3 du règlement de consultation. Marché réservé : NON. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique 60% Prix. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels. Documents payants : NON. Remise des offres : 08/01/17 à 12h00 au

Enquête publique

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie

Bureau Prévention des Risques

PLAN DE PREVENTION NATURELS RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSÉQUENTS AU RETRAIT GÉNÉRAL DES ARGILES

COMMUNE DE SERMAIZE

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le Préfet de l'Oise, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait général des argiles à Sermaize.

L'enquête se déroulera du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de Sermaize, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Sermaize. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Serge DELBRIÈRE, commissaire enquêteur à la mairie de Sermaize.

Celle-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de Sermaize :

- mercredi 23 novembre 2016 de 14h00 à 17h00
- samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 décembre 2016 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission enquêteur, en mairie de Sermaize et à la direction départementale des Territoires - service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie - bureau Prévention des Risques.

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie

Bureau Prévention des Risques

PLAN DE PREVENTION NATURELS RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN DIFFERENTIELS CONSÉQUENTS AU RETRAIT GÉNÉRAL DES ARGILES

COMMUNE DE CONCHY LES POTS

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le Préfet de l'Oise, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait général des argiles à Conchy les Pots.

L'enquête se déroulera du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus.

Durant cette période, les pièces du dossier seront consultables en mairie de Conchy les Pots, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Conchy les Pots. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Jean-Michel THERY, commissaire enquêteur à la mairie de Conchy les Pots.

Celle-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de Conchy les Pots :

- mercredi 23 novembre 2016 de 8h00 à 12h00
- samedi 10 décembre 2016 de 14h00 à 17h00
- vendredi 23 décembre 2016 de 9h00 à 12h00

Le Parisien
CONTACT COMMERCIAL
Tel. 01 40 10 51 51
par mail : regies@leparisien.fr

Vente aux Enchères

90000 BEAUVAIS HOTEL DES VENTES
www.interencheres.com/
60001
SAMEDI 20 NOVEMBRE A 14H15
Belle Vente Classique
Suite successions et à divers
Expo: 25- 9h30-12h - 14h-17h30 et le 26 : 9h00-12h
(Frais : 20.40% TTC)
SARL BEAUVAIS ENCHERES
Agré 2002-407
F. HARDYVILLIER-CACHEUX
Commissaire-priseur habilité
9 Av. Blaise Pascal
60000 BEAUVAIS
03 44 45 04 71

ACHETEZ EN LIGNE VOTRE ANNONCE DANS LE PARISIEN

En moins d'une minute

- 1 Rédigez et mettez en forme vos annonces.
- 2 Visualisez immédiatement votre commande.
- 3 Payez en ligne par carte bancaire en toute sécurité.
- 4 Recevez un justificatif de parution et une facture par mail.

mail de publication de votre annonce dans le journal.

sur notre site du Parisien www.annoncesleparisien.fr
pour plus de renseignements, contactez-nous au 01-40-10-56-56

modalité innovante pour vos annonces

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Datf préfectoral : 4.45 EUR HT le ligne - (arrêté du 18.12.2015 art.2)

Enquêtes publiques

PRÉFECTURES DE LA SOMME ET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE BALATRE, BIARRÉ, BILLANCOURT, CRESSY-OMENCOURT, CRESSY-OMENCOURT (N) ET SOLENTE (S)

Le public est prié de se présenter à l'application de l'arrêté interpréfectoral du 26 octobre 2016, et cet arrêté du 12 décembre 2016 au jeudi 12 janvier 2017 inclus, soit pendant toute la durée de l'enquête publique...

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de BIARRÉ, siège principal de l'enquête. Elles seront inscrites au registre déposé dans cette mairie.

Monsieur Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire pour mener l'enquête susdite. Il a son siège au mairie de BIARRÉ.

- Le Commissaire-Enquêteur se tient à la disposition du public :
- à la mairie de BALATRE, le jeudi 12 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures ;
- à la mairie de BIARRÉ, le jeudi 12 janvier 2017, de 10 heures à 18 heures ;
- à la mairie de BILLANCOURT, le samedi 7 janvier 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- à la mairie de CRESSY-OMENCOURT, le jeudi 22 décembre 2016, de 15 heures à 18 heures ;
- à la mairie de SOLENTE, le mercredi 21 décembre 2016, de 15 heures à 18 heures.

Une copie de rapport et des conclusions tirés par le Commissaire-Enquêteur sera déposée dans les mairies de BALATRE, BIARRÉ, BILLANCOURT, CRESSY-OMENCOURT (N) et SOLENTE (S), dans les sous-préfectures de Montdidier et de Compiègne, ainsi qu'à la préfecture de la Somme (Bureau de l'Administration Générale et de l'Urbanisme Public) et à la direction départementale des Territoires de l'Oise (Bureau de l'Environnement, pour y être tenus à la disposition du public pendant un à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché aux portes des mairies concernées par les enquêtes et renseignements dont le projet peut être vu au sein de la SAS Centrale éoliennes de FALVIEUX, représentée par ses dirigeants, Monsieur Armand GUYOT, et dont le siège social est de 1780 avenue Albert Einstein - FAI Bât. 2 - 3000 BOURBONVILLE.

Le présent avis est affiché aux portes des mairies concernées par les enquêtes et renseignements dont le projet peut être vu au sein de la SAS Centrale éoliennes de FALVIEUX, représentée par ses dirigeants, Monsieur Armand GUYOT, et dont le siège social est de 1780 avenue Albert Einstein - FAI Bât. 2 - 3000 BOURBONVILLE.

AMBIERS, le 26 octobre 2016 Pour le préfet de la Somme, préfet coordonnateur, et par délégation, l'attaché, chef de bureau Signé : Benjamin LESGRAUD

Direction Départementale des Territoires de l'Oise Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie Bureau Prévention des Risques

Plan de prévention des risques naturels relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la rétrocession des argiles. COMMUNE de CONCHY-LES-POTS

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le Préfet de l'Oise, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la rétrocession des argiles à CONCHY-LES-POTS.

Durant cette période, les pièces de dossier seront consultables en mairie de CONCHY-LES-POTS, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

- Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'avis ouvert à cet effet en mairie de CONCHY-LES-POTS. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Jean-Michel THIERY, Commissaire-Enquêteur à la mairie de CONCHY-LES-POTS. Celle-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de CONCHY-LES-POTS :
- mercredi 23 novembre 2016, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 19 décembre 2016, de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 23 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, au mairie de CONCHY-LES-POTS et à la direction départementale des Territoires, Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie, bureau prévention des Risques.

Direction Départementale des Territoires de l'Oise Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie Bureau Prévention des Risques

Plan de prévention des risques naturels relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la rétrocession des argiles. COMMUNE DE SERMAIZE

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, le Préfet de l'Oise, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la rétrocession des argiles à SERMAIZE.

L'enquête se déroulera du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016 inclus. Durant cette période, les pièces de dossier seront consultables en mairie de SERMAIZE, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

- Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'avis ouvert à cet effet en mairie de SERMAIZE. Toute correspondance pourra être adressée à Monsieur Serge DELGRENES, Commissaire-Enquêteur à la mairie de SERMAIZE. Celle-ci se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes, en mairie de SERMAIZE :
- Mercredi 23 novembre 2016, de 14 heures à 17 heures,
- Samedi 19 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures,
- Vendredi 23 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, en mairie de SERMAIZE et à la direction départementale des Territoires, Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie, bureau prévention des Risques.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Datf préfectoral : 4.45 EUR HT le ligne - (arrêté du 18.12.2015 art.2)

Vue juridique des sociétés

Créations/Constitutions

SCI FELICIDADE

Solvent acts reçu par Maître Géraldine ANDREU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Géraldine ANDREU et Benjamin SOUBEY » établie en l'Office Notarial à GROSBOIS (Eure), 71, rue de Valenciennes, le 18 septembre 2016, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'exploitation, la location et la vente (concession) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'usage ou la complément des biens et droits immobiliers en question. La désignation sociale est : SCI FELICIDADE. Le siège social est fixé à : BOUTEVICOURT (80590), 1 rue de la Chapelle-Henriette de Fontaines. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR). Les apports sont en numéraire. Toutes les copies de parts, quel que soit le nombre de ces dernières, sont soumises à l'agrément préalable à l'émission des associés. Les co-gérants de la société sont : Monsieur et Madame Olivier HEBERT et Monsieur David Manuel Antonio MARTINO, demeurant à BOUTEVICOURT (80590) 1 rue de la Chapelle-Henriette de Fontaines. La société sera inscrite au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS.

Modifications/Fusions/Absorptions

Société « LESAGE ET BOUCHER »

SAHIL, en capital de 7822,49 euros. Siège social : 72 rue des Jeunes-France à PONT-SAINTE-MAXENCE, RCS : 821199959 du COMPAGNE (OISE)

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 20 octobre 2016, Madame Marie LESAGE épouse BOUCHER, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE (80700), 72 rue des Jeunes-France, a été remplacée, pour une durée illimitée, par son mari et associé à compter du 20 octobre 2016 en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LESAGE décédé le 3 octobre 2016. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de COMPIEGNE.

Dissolutions/Liquidations/Cessations

SCI CHARLES LAVAL

SCI en capital de 120 € Siège social : 88 rue du Général de Gaulle 80000 CLERMONT RCS BEAUVAIS n° 83442173

L'AGE a décidé, le 26 octobre 2016, la dissolution anticipée et liquidation de la société, désigné M. BOURDIN Alain liquidateur, siège de liquidation et correspondances à adresser au siège social. Mention au RCS de BEAUVAIS.

SCI DE FAY

SCI en capital de 1520,49 € Siège social : 748 rue de Vaux 80250 CAMBERGNE-LES-CLERMONT RCS BEAUVAIS n° 82081082

L'AGE a décidé, le 26 octobre 2016, la dissolution anticipée et liquidation de la société, désigné M. BOURDIN Alain liquidateur, siège de liquidation et correspondances à adresser au siège social. Mention au RCS de BEAUVAIS.

SCI LECLERC

SCI en capital de 90 € Siège social : 40, rue du Général Larchère 60250 MOUY RCS BEAUVAIS n° 489110101

L'AGE a décidé, le 27 octobre 2016, la dissolution anticipée et liquidation de la société, désigné M. BOURDIN Alain liquidateur, siège de liquidation et correspondances à adresser à l'adresse de liquidateur BP 62 - 60282 RANTIGNY Cedex. Mention au RCS de BEAUVAIS.

SCI PARMENTIER SCI en capital de 98 € Siège social : 48 rue du Général Larchère 60250 MOUY RCS BEAUVAIS n° 469781967 L'AGE a décidé, le 26 octobre 2016, la dissolution anticipée et liquidation de la société, désigné M. BOURDIN Alain liquidateur, siège de liquidation et correspondances à adresser à l'adresse de liquidateur BP 62 - 60282 RANTIGNY Cedex. Mention au RCS de BEAUVAIS.

AUTOMOBILES

UTILITAIRES

Fourgonnettes - de 3.5 t

Iveco 24 900 €

Vends Iveco Daily 36, 150 cv, V12, 04/2016, 34 000km, état neuf, pack élect., clim., GPS, galerie habillage bois, garantie 1 an Prix HT. JCR AUTOS UTILITAIRES tél. 07.86.59.89.32.

Iveco 25 900 €

Vends IVECO Daily 36, 170 cv, Hi-Matic, 02/2016, 26 100km, état neuf, pack élect., clim., adhésif habillage bois. Prix HT. JCR AUTOS UTILITAIRES tél. 07.86.59.89.32.

Vends Iveco Daily 36, 150 cv, V12, 04/2016, 34 000km, état neuf, pack élect., clim., GPS, galerie habillage bois, garantie 1 an Prix HT. JCR AUTOS UTILITAIRES tél. 07.86.59.89.32.

Vends IVECO Daily 36, 170 cv, Hi-Matic, 02/2016, 26 100km, état neuf, pack élect., clim., adhésif habillage bois. Prix HT. JCR AUTOS UTILITAIRES tél. 07.86.59.89.32.



Vends Iveco Daily 36, 130 cv, benne, 03/2014, 46 050 kms, pack élect., radio, clim. Très beau matériel. Prix HT. JCR AUTOS UTILITAIRES tél. 07.86.59.89.32.

SERVICES AUX PARTICULIERS

ETRE AIDÉ

Artisans

MACADAM allées, cour, parking, bordure, gavage, clôture, priorité, murs, spé. câbles, coupe, travail soigné. SCAF tél. 03.22.96.00.89.

BONNES AFFAIRES

ARTS

Antiquité brocante

Achète successions, meubles, bibelots, pendules, timbres, monnaies, montres, médailles, argenterie, jouets anciens. Vieux états et cuivres. LALLOT tél. 06.11.80.34.49 et 09.67.44.75.70.

OSICA (SA D'HLM) Vend UN HAVILLON LA CHAPELLE-EN-SERVAL (80590) 14, rue des Cèpes (DG 6557)

Le pavillon T4 d'environ 82 m², avec GARAGE et JARDIN de 126 m². Prix 144 800 € (Hors frais de notaire et honoraires) - Chauffage : D Chauffage et ventes : Groupe SMI - GISE Vente

Année-Caroline SCHREIBER - Tél. 99 79 99 02 12 - contact@osica.fr

FÊTES ET LOISIRS / TRÈS DIVERS ET LOTOS

LOTOS

26 NOVEMBRE 2016 à ABBEVILLE L'AMICALE DES ALBEPINES organise un loto, le samedi 26 11 à la salle des fêtes d'Abbeville. 1€ le carton. Bon possibilité rés. au 06.92.48.88.01

26 NOVEMBRE 2016 à BAILLEUILLE Loto sam. 26 nov., à 19 h 30, org. par 1646, 40 inspec. BA 7006, 120€, 70€, 50€, 19€, robot org. TV 80 cm, animé par Aurélie 60 - 06.82.13.68.29.

26 NOVEMBRE 2016 à COMPIEGNE Loto géant sam 26 nov. org par CDC. Rés. au 06.82.63.64.10.

26 NOVEMBRE 2016 à LEUCONFERE (S) : Loto géant des Commerçants à la salle polyvalente à 18h. Org. des portes 18h30, 8 000 € de lots dont un BA de 1 000€, 4 BA de 400 €, 4 TV LED 122 cm, 4 BA de 200 €, 4 TV LED 108 cm, 4 BA de 150 €, etc. Rés. au 06.94.92.04.06.

26 NOVEMBRE 2016 à BEAUVAIS Loto sam. 26 nov., org. par Etienne de Damain, animé par Nicolas et Aurélie, 40 quins, BA de 15 à 800€, TV 102 cm, Cookto, tablette tactile, Senseo, etc. Déb. jeux. 19 h 30. Rés. au 06.82.23.04.80.

27 NOVEMBRE 2016 à AILLY-SUR-SOMME Ailly-sur-Somme Football organise un super loto le dim. 27 nov., salle des fêtes, début des jeux 14 h 30, BA de 400€, 200€, 100€, 90€, 2x50€, 3x30€, 4x20€, 10x10€, 12x10€, 15x10€, 20x10€, 30x10€, 40x10€, 50x10€, 60x10€, 70x10€, 80x10€, 90x10€, 100x10€, 110x10€, 120x10€, 130x10€, 140x10€, 150x10€, 160x10€, 170x10€, 180x10€, 190x10€, 200x10€, 210x10€, 220x10€, 230x10€, 240x10€, 250x10€, 260x10€, 270x10€, 280x10€, 290x10€, 300x10€, 310x10€, 320x10€, 330x10€, 340x10€, 350x10€, 360x10€, 370x10€, 380x10€, 390x10€, 400x10€, 410x10€, 420x10€, 430x10€, 440x10€, 450x10€, 460x10€, 470x10€, 480x10€, 490x10€, 500x10€, 510x10€, 520x10€, 530x10€, 540x10€, 550x10€, 560x10€, 570x10€, 580x10€, 590x10€, 600x10€, 610x10€, 620x10€, 630x10€, 640x10€, 650x10€, 660x10€, 670x10€, 680x10€, 690x10€, 700x10€, 710x10€, 720x10€, 730x10€, 740x10€, 750x10€, 760x10€, 770x10€, 780x10€, 790x10€, 800x10€, 810x10€, 820x10€, 830x10€, 840x10€, 850x10€, 860x10€, 870x10€, 880x10€, 890x10€, 900x10€, 910x10€, 920x10€, 930x10€, 940x10€, 950x10€, 960x10€, 970x10€, 980x10€, 990x10€, 1000x10€, 1010x10€, 1020x10€, 1030x10€, 1040x10€, 1050x10€, 1060x10€, 1070x10€, 1080x10€, 1090x10€, 1100x10€, 1110x10€, 1120x10€, 1130x10€, 1140x10€, 1150x10€, 1160x10€, 1170x10€, 1180x10€, 1190x10€, 1200x10€, 1210x10€, 1220x10€, 1230x10€, 1240x10€, 1250x10€, 1260x10€, 1270x10€, 1280x10€, 1290x10€, 1300x10€, 1310x10€, 1320x10€, 1330x10€, 1340x10€, 1350x10€, 1360x10€, 1370x10€, 1380x10€, 1390x10€, 1400x10€, 1410x10€, 1420x10€, 1430x10€, 1440x10€, 1450x10€, 1460x10€, 1470x10€, 1480x10€, 1490x10€, 1500x10€, 1510x10€, 1520x10€, 1530x10€, 1540x10€, 1550x10€, 1560x10€, 1570x10€, 1580x10€, 1590x10€, 1600x10€, 1610x10€, 1620x10€, 1630x10€, 1640x10€, 1650x10€, 1660x10€, 1670x10€, 1680x10€, 1690x10€, 1700x10€, 1710x10€, 1720x10€, 1730x10€, 1740x10€, 1750x10€, 1760x10€, 1770x10€, 1780x10€, 1790x10€, 1800x10€, 1810x10€, 1820x10€, 1830x10€, 1840x10€, 1850x10€, 1860x10€, 1870x10€, 1880x10€, 1890x10€, 1900x10€, 1910x10€, 1920x10€, 1930x10€, 1940x10€, 1950x10€, 1960x10€, 1970x10€, 1980x10€, 1990x10€, 2000x10€, 2010x10€, 2020x10€, 2030x10€, 2040x10€, 2050x10€, 2060x10€, 2070x10€, 2080x10€, 2090x10€, 2100x10€, 2110x10€, 2120x10€, 2130x10€, 2140x10€, 2150x10€, 2160x10€, 2170x10€, 2180x10€, 2190x10€, 2200x10€, 2210x10€, 2220x10€, 2230x10€, 2240x10€, 2250x10€, 2260x10€, 2270x10€, 2280x10€, 2290x10€, 2300x10€, 2310x10€, 2320x10€, 2330x10€, 2340x10€, 2350x10€, 2360x10€, 2370x10€, 2380x10€, 2390x10€, 2400x10€, 2410x10€, 2420x10€, 2430x10€, 2440x10€, 2450x10€, 2460x10€, 2470x10€, 2480x10€, 2490x10€, 2500x10€, 2510x10€, 2520x10€, 2530x10€, 2540x10€, 2550x10€, 2560x10€, 2570x10€, 2580x10€, 2590x10€, 2600x10€, 2610x10€, 2620x10€, 2630x10€, 2640x10€, 2650x10€, 2660x10€, 2670x10€, 2680x10€, 2690x10€, 2700x10€, 2710x10€, 2720x10€, 2730x10€, 2740x10€, 2750x10€, 2760x10€, 2770x10€, 2780x10€, 2790x10€, 2800x10€, 2810x10€, 2820x10€, 2830x10€, 2840x10€, 2850x10€, 2860x10€, 2870x10€, 2880x10€, 2890x10€, 2900x10€, 2910x10€, 2920x10€, 2930x10€, 2940x10€, 2950x10€, 2960x10€, 2970x10€, 2980x10€, 2990x10€, 3000x10€, 3010x10€, 3020x10€, 3030x10€, 3040x10€, 3050x10€, 3060x10€, 3070x10€, 3080x10€, 3090x10€, 3100x10€, 3110x10€, 3120x10€, 3130x10€, 3140x10€, 3150x10€, 3160x10€, 3170x10€, 3180x10€, 3190x10€, 3200x10€, 3210x10€, 3220x10€, 3230x10€, 3240x10€, 3250x10€, 3260x10€, 3270x10€, 3280x10€, 3290x10€, 3300x10€, 3310x10€, 3320x10€, 3330x10€, 3340x10€, 3350x10€, 3360x10€, 3370x10€, 3380x10€, 3390x10€, 3400x10€, 3410x10€, 3420x10€, 3430x10€, 3440x10€, 3450x10€, 3460x10€, 3470x10€, 3480x10€, 3490x10€, 3500x10€, 3510x10€, 3520x10€, 3530x10€, 3540x10€, 3550x10€, 3560x10€, 3570x10€, 3580x10€, 3590x10€, 3600x10€, 3610x10€, 3620x10€, 3630x10€, 3640x10€, 3650x10€, 3660x10€, 3670x10€, 3680x10€, 3690x10€, 3700x10€, 3710x10€, 3720x10€, 3730x10€, 3740x10€, 3750x10€, 3760x10€, 3770x10€, 3780x10€, 3790x10€, 3800x10€, 3810x10€, 3820x10€, 3830x10€, 3840x10€, 3850x10€, 3860x10€, 3870x10€, 3880x10€, 3890x10€, 3900x10€, 3910x10€, 3920x10€, 3930x10€, 3940x10€, 3950x10€, 3960x10€, 3970x10€, 3980x10€, 3990x10€, 4000x10€, 4010x10€, 4020x10€, 4030x10€, 4040x10€, 4050x10€, 4060x10€, 4070x10€, 4080x10€, 4090x10€, 4100x10€, 4110x10€, 4120x10€, 4130x10€, 4140x10€, 4150x10€, 4160x10€, 4170x10€, 4180x10€, 4190x10€, 4200x10€, 4210x10€, 4220x10€, 4230x10€, 4240x10€, 4250x10€, 4260x10€, 4270x10€, 4280x10€, 4290x10€, 4300x10€, 4310x10€, 4320x10€, 4330x10€, 4340x10€, 4350x10€, 4360x10€, 4370x10€, 4380x10€, 4390x10€, 4400x10€, 4410x10€, 4420x10€, 4430x10€, 4440x10€, 4450x10€, 4460x10€, 4470x10€, 4480x10€, 4490x10€, 4500x10€, 4510x10€, 4520x10€, 4530x10€, 4540x10€, 4550x10€, 4560x10€, 4570x10€, 4580x10€, 4590x10€, 4600x10€, 4610x10€, 4620x10€, 4630x10€, 4640x10€, 4650x10€, 4660x10€, 4670x10€, 4680x10€, 4690x10€, 4700x10€, 4710x10€, 4720x10€, 4730x10€, 4740x10€, 4750x10€, 4760x10€, 4770x10€, 4780x10€, 4790x10€, 4800x10€, 4810x10€, 4820x10€, 4830x10€, 4840x10€, 4850x10€, 4860x10€, 4870x10€, 4880x10€, 4890x10€, 4900x10€, 4910x10€, 4920x10€, 4930x10€, 4940x10€, 4950x10€, 4960x10€, 4970x10€, 4980x10€, 4990x10€, 5000x10€, 5010x10€, 5020x10€, 5030x10€, 5040x10€, 5050x10€, 5060x10€, 5070x10€, 5080x10€, 5090x10€, 5100x10€, 5110x10€, 5120x10€, 5130x10€, 5140x10€, 5150x10€, 5160x10€, 5170x10€, 5180x10€, 5190x10€, 5200x10€, 5210x10€, 5220x10€, 5230x10€, 5240x10€, 5250x10€, 5260x10€, 5270x10€, 5280x10€, 5290x10€, 5300x10€, 5310x10€, 5320x10€, 5330x10€, 5340x10€, 5350x10€, 5360x10€, 5370x10€, 5380x10€, 5390x10€, 5400x10€, 5410x10€, 5420x10€, 5430x10€, 5440x10€, 5450x10€, 5460x10€, 5470x10€, 5480x10€, 5490x10€, 5500x10€, 5510x10€, 5520x10€, 5530x10€, 5540x10€, 5550x10€, 5560x10€, 5570x10€, 5580x10€, 5590x10€, 5600x10€, 5610x10€, 5620x10€, 5630x10€, 5640x10€, 5650x10€, 5660x10€, 5670x10€, 5680x10€, 5690x10€, 5700x10€, 5710x10€, 5720x10€, 5730x10€, 5740x10€, 5750x10€, 5760x10€, 5770x10€, 5780x10€, 5790x10€, 5800x10€, 5810x10€, 5820x10€, 5830x10€, 5840x10€, 5850x10€, 5860x10€, 5870x10€, 5880x10€, 5890x10€, 5900x10€, 5910x10€, 5920x10€, 5930x10€, 5940x10€, 5950x10€, 5960x10€, 5970x10€, 5980x10€, 5990x10€, 6000x10€, 6010x10€, 6020x10€, 6030x10€, 6040x10€, 6050x10€, 6060x10€, 6070x10€, 6080x10€, 6090x10€, 6100x10€, 6110x10€, 6120x10€, 6130x10€, 6

Monsieur Jean-Michel THERY
Commissaire enquêteur
8, rue de Tilloy
80160 – Le Bosquel

Le Bosquel, le 26 décembre 2016.

06 42 31 86 72
jean-michel_thery@orange.fr

à

Monsieur le Préfet de l'Oise
Direction Départementale des Territoires
Service SAUE/Prévention des risques

**Objet : Enquête publique – projet de PPRN de CONCHY LES POTS
Procès-verbal de synthèse**

Monsieur le Préfet,

J'ai procédé le 23 décembre 2016, à la clôture de l'enquête publique concernant le projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatifs aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire de la commune de CONCHY LES POTS.

Je souhaite porter à votre connaissance les observations écrites et orales des intervenants consignées dans le registre d'enquête mis à leur disposition lors de mes permanences et aux heures d'ouverture de la mairie du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016.

S'agissant de l'organisation de l'enquête, la concertation préalable à la procédure a été menée en toute transparence et de façon coordonnée avec le commissaire enquêteur.

Les permanences du commissaire enquêteur ont été annoncées et toute personne pouvait avoir accès au dossier, transmettre des informations et formuler des réclamations.

Les interventions et remarques portées sur le registre d'enquête sont les suivantes :

1) Visites d'information

Aucune personne ne s'est présentée aux permanences pour obtenir des précisions sur l'objet de l'enquête publique.

2) Intervention recueillie sur le registre d'enquête en dehors des permanences

– Monsieur Yves LEMAIRE demeurant 12, rue de Flandres à CONCHY LES POTS (précédemment au 8, rue de Flandres) :

« Si je ne conteste pas la présence d'argile, il n'en est pas de même de sa localisation en profondeur et donc de son influence sur le phénomène objet de l'enquête.

En effet étant dans ma période active agriculteur au 8, rue de Flandres, j'ai eu l'occasion de faire beaucoup de travaux, fosse à lisier, puisards etc.....des excavations à plus de trois mètres n'ont jamais rencontré d'argile ! mais du sable parfois gorgé d'eau en profondeur qui montre malgré tout présence d'argile en profondeur.

Le sous sol du 8 rue de Flandres, on ne trouve que du sable.

Pour ma part, je pense que la présence d'argile à plusieurs mètres de profondeur ne justifie pas la mise en place d'un plan de prévention avec des contraintes très lourdes pour les futures constructions ! »

3) Aucun courrier n'a été reçu par le commissaire enquêteur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter à ce procès-verbal de synthèse, dans les quinze jours, **un mémoire en réponse** qui sera annexé à mon rapport et à mes conclusions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de toute ma considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the end, and a small mark below the intersection.

Jean-Michel THERY
Commissaire enquêteur

En provenance de
~~D. D. T. de l'Oise
 Service SAFE
 Bureau Prévention des Risques
 40, rue Jean Racine
 60201 BEAUVALS~~



RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: **AR 1A 131 621 5800 7**



- Pièce jointe n° 8 - Renvoyer à **FRAB**

THERY Jean-Michel

8 Rue de Tilloy

80160 LE BOSQUEL

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature (Précisez Nom et Prénom)
30 DEC. 2016

Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Destinataire
~~D. D. T. de l'Oise
 Service SAFE
 Bureau Prévention des Risques
 40, rue Jean Racine
 60201 BEAUVALS~~



Numéro de l'envoi : **1A 131 621 5800 7**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Expéditeur

THERY Jean-Michel
 8 Rue de Tilloy
 80160 LE BOSQUEL

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
 Accès direct à l'information de distribution :
 Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
 Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 Par téléphone :
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
 Lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :
 Lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 28/12/16
 CRBT : R1

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Beauvais, le 06 JAN. 2017

Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de
l'énergie

Bureau Prévention des
Risques

Monsieur,

Par courrier du 26 décembre 2016, vous avez transmis à la DDT de l'Oise, le procès verbal de synthèse des observations liées à l'enquête publique concernant le plan de prévention des risques (PPR) sécheresse sur la commune de Conchy les Pots. Elle s'est déroulée du 23 novembre 2016 au 23 décembre 2016.

Après examen, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les éléments de réponse.

En votre qualité de commissaire enquêteur, vous devez rédiger un rapport sur le déroulement de l'enquête publique, une réponse à chaque observation et un avis motivé sur le projet de PPR.

Vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique pour rendre ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La responsable du service de
l'aménagement, de l'urbanisme et de
l'énergie



CHRISTINE POIRIE

M. Jean-Michel THERY

**8, rue de Tilloy
80160 LE BOSQUEL**

Conchy les Pots
Réponses Enquête publique

=> Intervention recueillie sur le registre d'enquête

M. Yves LEMAIRE ayant réalisé divers travaux, a peut être en sa possession une étude de sols qui aurait été utile de joindre pour étayer ses dires. Dans l'état actuel, il est difficile de prendre en considération sa remarque.

La mise en place d'un plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles a notamment pour objectif de réduire le nombre de désordres sur les immeubles en imposant certaines prescriptions pour les futures constructions. Le coût d'un sinistre dû au retrait/gonflement des argiles sur un bien immobilier peut très vite s'élever à des sommes considérables.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Pièce jointe n° 10 -

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT : OISE

COMMUNE CONCHY LES POTS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

**Enquête publique
du 23 novembre au 23 décembre 2016
portant sur le projet de plan de prévention des risques
naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels
consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur
le territoire communal de CONCHY LES POTS**

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : _____

Enquête publique
du 23 novembre au 23 décembre 2016
portant sur le projet de plan de prévention des
risques naturels relatif aux mouvements de terrain
différentiels consécutifs au retrait et au gonflement
des argiles sur le territoire communal de
CONCHY LES POTS

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 26 octobre 2016 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : l'Oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Jean-Rocher THERY qualité commissaire - enquêteur

M. _____ qualité titulaire

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Serge DELIGNERES qualité commissaire - enquêteur

M. _____ qualité suppléant

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 23 novembre au 23 décembre 2016.

les _____

les _____

les _____

Siège de l'enquête : Mairie de Conchy-les-Pots.

Autres lieux de consultation du dossier : NÉANT

- mercredi 23 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- samedi 10 décembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 23 décembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00

Registre d'enquête :

comportant 25 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

à la Mairie de CONCHY-les-POTS.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de CONCHY-les-Pots.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur

les _____ de _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

- mercredi 23 novembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- samedi 10 décembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 23 décembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 23-11-2016 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

1^{ère} permanence = aucune visite - R.A.S.

Fin de la permanence le 23-11-2016 à 12 h 00.

2^{ème} permanence = le samedi 10 décembre 2016 de 14h00 à 17h00.
aucune visite - R.A.S.

Fin de la permanence le 10-12-2016 à 17 h 00.

après l'emplacement 12 Rue de Flandres
conçus les plans - Procède sur le 8 Rue de Flandres.

Si je me contaste pour la présence d'argile, il
n'y en a pas de même de sa localisation en
profondeur et donc de son influence sur le
phénomène d'égout de l'égout.

en effet - étant dans ma période active aquatique
sur 8 Rue de Flandres j'ai eu l'occasion de
faire beaucoup de travaux, fosse à l'égout,
puits etc... des excavations à plus de
trois mètres n'ont jamais rencontré d'argile!
mais du sable toujours égal d'eau en profondeur
qui monte malgré la présence d'argile en
profondeur.

Le sous-sol du 8 de Flandres on ne trouve
que du sable.

Pour ma part je pense que la présence
d'argile à plusieurs mètres de profondeur ne
justifie pas de mise en place de tels plans
de prévention avec des contraintes très lourdes
pour les futures constructions!

~~27/12/2016~~

3^{ème} permanence = le vendredi 23 décembre 2016 de 9h00 à 12h00.

aucune visite = R.A.S.

Fin de la permanence le 23-12-2016 à 12h00.

Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné Jean-Michel THÉRY,
commissaire-enquêteur, déclare clos le présent registre.

A Conchy les Bats, le 23 décembre 2016.



Jean-Michel THÉRY